



## AVENIR D'ENFANTS ET LE PASSAGE VERS L'ÉCOSYSTÉMIE

Accompagner les communautés et favoriser le développement des enfants de moins de 5 ans

Chantal Bayard  
B. Sc. Service social, M.A. Sociologie

### RÉSUMÉ

En 2010, Avenir d'enfants amorçait une transformation dans sa façon d'accompagner les communautés en formant plusieurs de ses partenaires à la démarche partenariale écosystémique<sup>1</sup>. Le présent feuillet trace les grandes lignes de cette évolution et rappelle les raisons qui ont motivé la transition vers cette démarche, souligne les retombées et les défis de son implantation du point de vue des regroupements locaux de partenaires (RLP) qui ont tenté l'expérience, et trace sommairement l'étendue du déploiement de la formation.

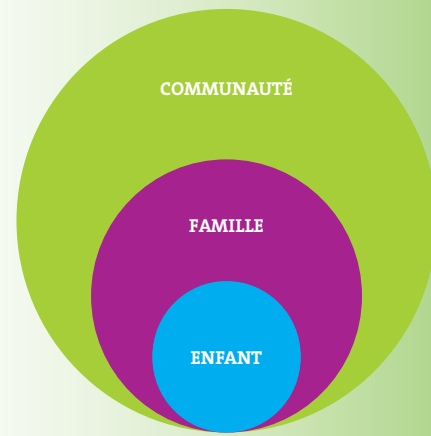
### POURQUOI UNE TRANSITION VERS LA DÉMARCHÉ PARTENARIALE ÉCOSYSTÉMIQUE?

En 2010, Avenir d'enfants amorçait une réflexion autour de l'accompagnement des communautés auprès de son personnel, notamment, de ses agents de développement et des RLP. Cette consultation a contribué à identifier deux axes d'intervention prioritaires pour Avenir d'enfants. Il fallait :

- soutenir les RLP dans l'élaboration de leur plan d'action stratégique de la manière la plus optimale possible afin qu'ils soient en mesure d'effectuer les changements souhaités dans leur communauté;
- mettre à leur disposition des outils facilitant l'analyse des besoins de leur communauté et le travail en partenariat.

Elle venait par ailleurs appuyer les conclusions d'une analyse des plans d'action 2009-2011 réalisée à l'interne. Forte de ces constats et appréciant les résultats de l'évaluation d'impacts des projets Famille, école, communauté : réussir ensemble (FECRE) et Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture dans les milieux défavorisés (PAÉLÉ) qui, tous deux, mettent en pratique le modèle écosystémique, l'équipe d'Avenir d'enfants a proposé le déploiement d'une démarche globale permettant d'accompagner de manière plus soutenue les RLP dans le processus d'élaboration de leur plan d'action. C'est ainsi que la démarche partenariale écosystémique, adaptée pour des communautés se mobilisant autour des 0-5 ans et d'une entrée réussie à l'école, a été jugée comme étant la plus à même de soutenir les RLP. Celle-ci s'appuie sur des facteurs de protection de la petite enfance qui sont regroupés autour de trois systèmes :

**L'ENFANT** – habiletés de communication orale et écrite, compétences cognitives, compétences sociales et affectives ainsi que compétences physiques et saines habitudes de vie.



**LA FAMILLE** – attitudes parentales, pratiques parentales et niveau socioéconomique.

**LA COMMUNAUTÉ** – accessibilité et qualité des services, environnement physique et social du quartier ainsi que mobilisation à l'égard de la petite enfance.

Consultés sur cette importante transition, les RLP se sont montrés favorables à ce changement. Mentionnons que la démarche comporte plusieurs avantages. D'abord, elle offre aux RLP un cadre structurant et **facilite l'échange et la réflexion des acteurs** d'un même milieu qui partagent la même aspiration, soit le développement optimal des tout-petits et l'accroissement du soutien offert à leurs parents. Elle permet ensuite d'**accompagner chaque territoire en fonction des caractéristiques qui lui sont propres** : composition démographique et géographique, besoins déterminés par les partenaires, pertinence des interventions choisies par les acteurs, historique de la concertation, dynamiques locales, etc. Enfin, il s'agit d'une démarche collaborative qui insiste sur l'importance de la **mobilisation comme moyen d'action efficace pour favoriser le bien-être des enfants de moins de cinq ans et de leurs parents**.

Pour Avenir d'enfants, comme pour certains RLP, cette transition constitue un changement de pratique important. Du point de vue de l'organisation, elle offre une opportunité de se consolider autour de visions communes largement partagées qui interpellent chacun à être contributif et à œuvrer à des objectifs communs.

### IMPLANTATION DE LA DÉMARCHÉ PARTENARIALE ÉCOSYSTÉMIQUE

Dans sa phase pilote d'implantation, neuf RLP œuvrant dans sept régions du Québec (Montréal, Laurentides, Centre-du-Québec, Estrie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) se sont portés volontaires pour expérimenter cette démarche. Aujourd'hui, c'est plus de 72 RLP, 31 agents de développement et 72 coordonnateurs de 16 régions du Québec (soit 1 400 personnes) qui ont été formés.

Les agents de développement et les partenaires locaux des RLP ont rapporté plusieurs retombées positives à la suite de l'implantation de cette démarche. Elle a été perçue comme :

1. Le modèle écosystémique a été développé par le psychologue et chercheur Urie Bronfenbrenner (1979; 1986). Document accessible en ligne : [http://www.avenirdenfants.org/media/110937/guide\\_implantation.pdf](http://www.avenirdenfants.org/media/110937/guide_implantation.pdf)

- valorisant le savoir (ex. : connaissance du terrain, expérience) que détiennent les partenaires d'un même milieu;
- facilitant la mise en commun des connaissances des partenaires, ce qui simplifie l'étape qui consiste à réaliser un état de situation;
- permettant de se doter d'un langage commun (facteurs de protection);
- contribuant à l'identification de pistes de solution créatives;
- étant respectueuse des processus de concertation locale déjà existants;
- favorisant le travail en collaboration en permettant aux acteurs du milieu de mieux se connaître, de développer des liens de confiance et d'établir une dynamique de travail privilégiant le NOUS collectif;
- contribuant à augmenter l'engagement des partenaires et la mise en commun des ressources dans la mise en œuvre du plan d'action puisqu'ils ont déterminé ensemble les besoins, les priorités, les objectifs et les modalités d'action;
- avorisant, dans certains territoires, la mobilisation des acteurs et le renforcement des partenariats déjà existants, de même que la participation de partenaires peu interpellés jusqu'à présent directement par la petite enfance;
- offrant un levier pour influencer les acteurs régionaux, provinciaux et les autres bailleurs de fonds.

Évidemment, comme tout processus qui démarre, des difficultés ont été rencontrées au cours de l'implantation du processus, ce qui a nécessité des ajustements. Notamment, il a été observé que l'implantation d'une telle démarche requiert que l'on :

- prévoit une période suffisante d'appropriation des contenus pouvant varier d'un territoire à l'autre en fonction des caractéristiques propres aux RLP (ex. : degré de concertation, confiance mutuelle des partenaires, etc.);
- clarifie les rôles et les responsabilités de certains acteurs locaux (ex. : rôle de la coordonnatrice, de l'organisme fiduciaire, du comité consultatif, de l'organisateur communautaire, etc.);
- soit conscient qu'un accompagnement plus intensif est nécessaire dans certains territoires afin de faciliter une appropriation rapide de l'approche par un maximum de partenaires;
- tienne compte du fait que la première année d'implantation demande un investissement soutenu en termes de temps et de ressources autant pour les RLP que les agents d'Avenir d'enfants; pour certains, la démarche est jugée complexe, bien qu'elle soit présentée comme facilitante;
- s'adapte aux changements de personnel (Avenir d'enfants et RLP) qui peut parfois ralentir le processus.

Malgré ces réserves, la majorité des partenaires évaluent positivement ce passage vers l'écosystème et sont satisfaits de la formation qu'ils ont reçue.

## CE QU'IL RESTE À ACCOMPLIR

Pour Avenir d'enfants, cette première année d'implantation s'est révélée très satisfaisante. Déjà, l'analyse des premiers plans d'action déposés en écosystème permet notamment d'observer l'ajout au sein des RLP d'acteurs concernés par la petite enfance qui sont habituellement peu sollicités, par exemple des acteurs municipaux ou œuvrant en employabilité. En outre, les plans d'action sont mieux structurés, davantage partagés entre les partenaires et plus concrets.

Reste maintenant à terminer la ronde de formation auprès d'une cinquantaine de RLP et à poursuivre l'accompagnement des communautés pour la planification et la mise en œuvre des plans d'action issus de la démarche.